

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03906 Numéro SIREN : 494 577 869 Nom ou dénomination : A.F.I.D.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2022 sous le numéro de dépôt 8937

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	55 680		55 680	55 680
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	7 500	3 126	4 374	4 874
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	18 570	16 214	2 356	6 700
	Autres immobilisations corporelles	174 662	108 312	66 350	69 157
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	505 267		505 267	353 923
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	58 217		58 217	58 180
TOTAL (II)		819 897	127 652	692 244	548 514
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	6 814		6 814	3 316
	En-cours de production de biens	5 633		5 633	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	5 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	466 092		466 092	581 269
	Autres créances	36 633		36 633	50 344
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	363 929		363 929	535 087
	Charges constatées d'avance	14 442		14 442	12 044
	TOTAL (III)	903 543		903 543	1 187 060
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 723 439	127 652	1 595 787	1 735 573
(1) dont droit au bail				55 680	55 680
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				58 217	58 180
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	250 000	250 000
	RESERVES		
	Réserve légale	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	550 401	764 114
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	382 350	329 143
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 207 751	1 368 258
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 078	142 822
	Dettes fiscales et sociales	182 923	145 093
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	30 481	19 976
	Produits constatés d'avance (1)	51 555	59 424
Total des dettes		388 036	367 315
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		1 595 787	1 735 573
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		382 350,02	329 143,43
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		388 036	367 315
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SASU A.F.I.D. F.** relatifs à l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 1 595 787 euros

Chiffre d'affaires : 2 453 097 euros

Résultat net comptable : 382 350 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à GOUSSAINVILLE
Le 20/04/2022

Signature

Bruno GALLOU
Expert-comptable

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 595 787** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 476 900** euros et un total **charges** de **2 094 550** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **382 350** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Méthode de comptabilisation des travaux en-cours

La société A.F.I.D.F. est une société dont l'activité générale l'amène à conclure des contrats à long terme.

Les charges et les produits sont enregistrés selon la méthode dite de comptabilisation à l'avancement des travaux.

Dans la mesure où le système d'estimation des résultats à terminaison présente le caractère de fiabilité requis, l'application de cette méthode consiste à constater le résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement des travaux réalisés.

En cas de perte prévisible à terminaison une provision pour perte à terminaison est constituée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres rubriques

Néant ou Non Significatif.

Règles et Méthodes Comptables

COVID19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité.

A ce titre, la Présidence confirme la non remise en cause de la poursuite de l'activité et communique les informations suivantes :

"Conditions particulières de l'activité COVID 19"

Nous n'avons pas eu recours au chômage partiel et n'avons pas fait appel à une quelconque mesure de soutien, nous avons eu une activité pleine et soutenue durant toute l'année.

Les salariés administratifs ont été mis en télétravail suivant les préconisations du gouvernement, nous avons mis en place des protocoles pour les techniciens afin qu'ils circulent seuls au maximum (1véhicule par technicien, ce qui était déjà le cas) et qu'ils soient protégés (masques, gel hydroalcoolique, respect des gestes barrières). Globalement le cout de ces mesures a été neutre.

Notre Chiffre d'affaires a connu une forte croissance de +22% par rapport à l'exercice précédent.

CA 2020	CA 2021	HAUSSE DU CA EN %
2 011 224	2 453 097	22%

Le délai de paiement des clients s'est amélioré s'établissant à 63 jours en 2021.

	N	N-1
Créances clients ttc	449 051	585 042
CA TTC	- 2 580 390	- 2 197 203
Délais paiement client	- 63 j	- 96 j

En conclusion l'impact du covid 19 n'a pas empêché une forte croissance de notre activité pour l'exercice 2021, le délai de règlement des clients s'est fortement amélioré.

A.F.I.D.F.
Société par actions simplifiée
au capital de 250.000,00 euros
Siège social : 41, avenue Henri Barbusse
95670 MARLY LA VILLE
494 577 869 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

du 2 mai 2022

L'an 2022, le 2 mai à 9 heures,

Monsieur EGGENSCHWILER Jean-Luc, demeurant Font Foret Sud D660 24440
RAMPIEUX, Associé unique de la Société A.F.I.D.F.,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur EGGENSCHWILER Jean-Luc associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021
- Affectation du résultat
- Distribution de dividendes
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

PREMIERE Décision - Approbation des comptes

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du code général des impôts.

DEUXIEME Décision - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 382.350 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 382.350 euros.

Affectation



- Dotation aux autres réserves, soit 382.350 euros

TROISIEME Décision - distribution de dividendes

L'associé unique décide de la distribution de dividendes pour un montant de 300.000 euros prélevé sur le compte autres réserves :

Origine

- Autres réserves : 932.750,91 euros.

Affectation

- A titre de dividende 300.000 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 120 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 2 mai 2022.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 400.000 euros, soit 160 euros par action
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300.000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 300.000 euros, soit 120 euros par action
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300.000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 300.000 euros, soit 120 euros par part
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300.000 euros

QUATRIEME Décision - Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Jean-Luc EGENSCHWILER

Associé unique Président

AFIDF

Automatisme et contrôle de vos accès

17 avenue Henri Bachelard - 95670 Marly la Ville
Tel : 01.79.58.11.40 - Fax : 01.79.58.11.41
Site : 49457786900030 - NAF : 4329B